Pérou: le gouvernement aborde le sujet complexe de la coupe illégale

Au ministère de l'Agriculture du Pérou, il a été affirmé récemment que la coupe illégale de bois, en particulier de l'acajou, pouvait être assimilée au narcotrafic ou à la contrebande, dans le sens où il s'agit d'un réseau organisé et puissant; celui-ci met en péril le processus d'aménagement des forêts démarré par le gouvernement.

D'après ce ministère, le problème est que la décision ferme de lutter contre la coupe illégale n'avait jamais été prise auparavant et que le contrôle du circuit de commercialisation avait été délaissé, celuici constituant ainsi le support financier de cette activité.

Afin d'aborder le sujet susvisé, le ministère a nommé une commission multisectorielle -présidée par le ministre- et chargée de concevoir et de mettre en application une stratégie capable de faire face à ce problème. La commission devra mettre en place également des stratégies permettant le retrait du matériel d'extraction forestière illégal des zones réservées, des concessions forestières et des territoires des communautés indigènes non contactées; elle devra proposer également des mesures de réforme légale destinées à sanctionner la coupe illégale et les actions nécessaires afin de combattre ceux qui commercialisent le bois en question.

Cependant, il est important de signaler que ce qui précède est clairement insuffisant pour faire face à un sujet aussi complexe que la coupe illégale, dont la solution exige l'élaboration d'une stratégie comprenant un large éventail de questions -qui vont bien au-delà des mesures simples de contrôle légal- parmi lesquelles nous souhaitons souligner les suivantes:

- la reconnaissance des droits territoriaux des peuples indigènes (contactés ou non, se trouvant sur des aires protégées ou non);
- la sécurité quant à la possession des terres (aussi bien dans les zones boisées que dans les zones non boisées);
- le contrôle de l'industrie du bois et, en particulier, des grandes entreprises du secteur, principales bénéficiaires et responsables du financement de la coupe illégale;
- la révision de la politique de délimitation des aires protégées qui devra être approuvée par les communautés qui y habitent préalablement informées (exception faite des communautés non contactées) et devra respecter leur droit à être les principaux bénéficiaires des ressources de la forêt;
- les politiques macroéconomiques et sectorielles (industrielles, énergétiques, du transport, etc.) qui encouragent l'extraction excessive (légale ou illégale) ou qui créent les conditions favorisant l'exploitation non durable;
- les politiques économiques et sociales qui sont à l'origine de la pauvreté et de la marginalisation qui font que de nombreuses personnes soient amenées à participer à des opérations de coupe illégale de bois.

L'énumération précédente n'épuise pas la diversité des sujets qui doivent être nécessairement pris en compte au moment d'aborder le problème. Le gouvernement a fait un premier pas dans la direction correcte en invitant les acteurs concernés par le problème: responsables de l'extraction, peuples indigènes, commerçants, organismes non gouvernementaux, ainsi que l'Etat, à faire partie de la commission multisectorielle récemment désignée. Dans les mois à venir, on pourra voir si cette commission est capable de faire face au problème, dans toute sa complexité, et d'apporter des solutions équitables aux habitants de la forêt qui dépendent de celle-ci, afin qu'ils puissent l'utiliser de façon à subvenir à leurs besoins de base ainsi qu'à assurer la conservation de la forêt dans son ensemble. Nous souhaitons que ce soit ainsi.

D'après: "Fuerte mafia maneja tala indiscriminada", extrait de El Comercio, http://www.elcomercioperu.com.pe/Noticias/Html/2002-11-05/Nacional4707.html, envoyé par WWF Pérou, courrier électronique: adriana@wwfperu.org.pe